

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 31

Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de la convocation : 28/04/2014

Date d'affichage : 29/04/2014

de la Commune de COGOLIN  
Séance du MARDI 06 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le six mai à 18 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

**PRESENTS :** Marc-Étienne LANSADE - Éric MASSON - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Jérôme SUEUR - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Jean-Jacques GABERT - Jeanne LAURITO - Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

**POUVOIRS :** Laëtitia PICOT à Eric MASSON / Maria De Fatima FIANDINO à Jean-Jacques GABERT / Élisabeth CAILLAT à Marc-Etienne LANSADE / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER / Frédéric LACOUR à Michel DALLARI /

**ABSENTS :** Marie-Ly GARCIA - Sébastien MACREZ -

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Jeanne LAURITO

Formalités de publicités effectuées,  
le : 16 MAI 2014  
Transmis en Sous-Préfecture de  
DRAGUIGNAN, le 5 MAI 2014  
Visa du : 15 MAI 2014

Il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies, carrefours et places publiques. De même, Monsieur le Maire tient de ses pouvoirs de police généraux le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies y compris privées.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L 2213-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le numérotage des maisons constitue une mesure de police générale exercée également par Monsieur le Maire pour des motifs d'intérêt général.

Il convient de dénommer le rond-point sis route de la Foux, dont le nom est absent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de le dénommer : Rond-point du Pont de la Vapeur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.

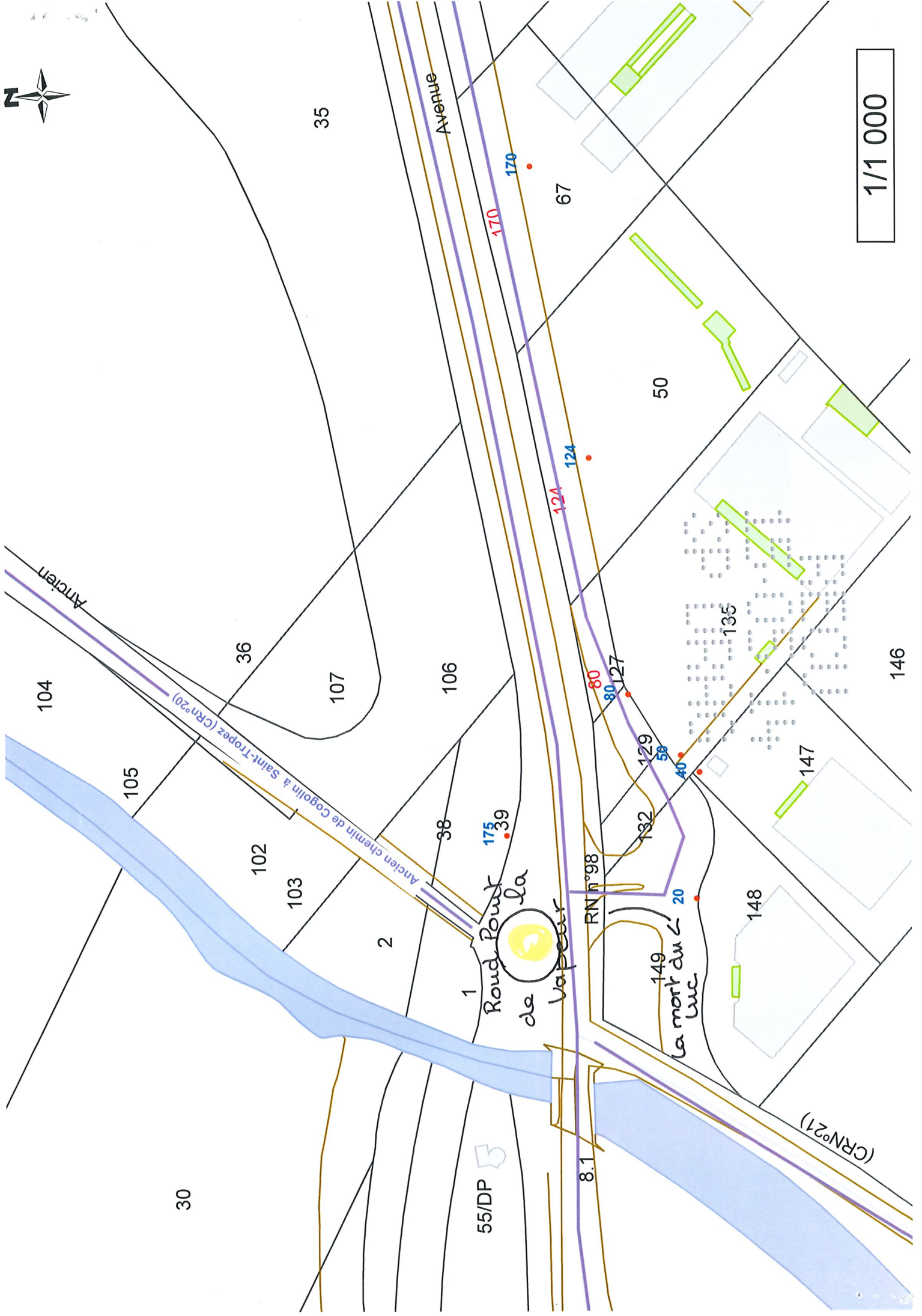


Le Maire,

Marc-Etienne LANSADE

N° 2014/045

DENOMINATION DE VOIES ET CARREFOUR : ROND POINT du PONT de la VAPEUR



1/1 000

30

35

36

107

106

104

105

102

103

2

38

67

50

135

146

147

148

Rond Point de la Vapeur

RN n°98

(GRN°21)

Ancien chemin de Cogolin à Saint-Tropez (GRN°20)

Avenue

La mort du Luc

55/DP

8.1

175

39

170

170

124

124

80

80

127

127

129

129

58

58

40

40

132

132

149

149

20

20